

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE

de

MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560

Téléphone : 02 99 73 64 16

Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20261012-2026_82-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 12 octobre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NGUYEN-QUAN Christian

Présents : NGUYEN-QUAN Christian, MOUCHOUX Mickaël, CHAPON Nelly, BATTAIS Dominique, BEAUCHER Jean-Luc, BINOIST Christophe, FAISANT Emilie, GORON Nadine, HONORÉ David, PIOT Gaël, HOUSSAIS Chantal, LELOUP Coralie, RAULT Mélanie, SOUQUET Julie
Excusée : QUEVERT Emilie (pouvoir HOUSSAIS Chantal)
Monsieur MOUCHOUX Mickaël a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation

Le 5 octobre 2026

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 octobre 2026**

et publication le 14 octobre 2026

2026-82 : Convention de mise à disposition de terrains communaux

Considérant que les parcelles cadastrées 473 et 98 de la section AB appartenant à la collectivité sont en partie concernées par le projet d'aménagement de la nouvelle zone d'habitat dénommée « Rive de la Motte » ;

Considérant que dans l'attente du démarrage de cette opération d'aménagement, il convient d'assurer le bon entretien desdites parcelles ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de les mettre à disposition d'un exploitant à titre précaire et révocable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de conclure une convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, prenant effet à compter de ce jour, avec :
- Monsieur RONDIN Pascal, pour les parcelles cadastrées 473 et 98 de la section AB d'une contenance totale de 1h41a65ca.

La mise à disposition est consentie dans l'attente du démarrage du projet d'aménagement de la zone d'habitat « Rive de la Motte » et a pour objet de permettre le maintien en bon état d'entretien des parcelles concernées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire,

